

sauf la présentation des bills, les avis de motion du Gouvernement et les mesures ministérielles, jusqu'à la conclusion du débat.

(La motion est adoptée.)

#### COMITÉS PERMANENTS

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre) propose:

Qu'un comité spécial composé de MM. Mackenzie (Vancouver-Centre), Casgrain, Casselman (Grenville-Dundas), Taylor et Johnston (Bow-River) soit chargé de dresser et de remettre, avec toute la diligence voulue, les listes des députés appelés à faire partie des comités permanents de la Chambre, sous le régime de l'article 63 du règlement.

(La motion est adoptée.)

#### COMMISSION DE RÉGIE INTERNE

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre) dépose le message suivant de Son Excellence le Gouverneur général:

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des communes une copie authentique d'une délibération du conseil nommant l'honorable T.-A. Crerar, ministre des Mines et Ressources, le très honorable Ernest Lapointe, ministre de la Justice, l'honorable J.-L. Ralston, ministre de la Défense nationale, et l'honorable J.-L. Ilsley, ministre des Finances, pour agir avec l'Orateur de la Chambre des communes à titre de commissaires aux fins et en vertu des dispositions du chapitre 145 des Statuts révisés du Canada, 1927, intitulé Loi de la Chambre des communes.

#### LOI DES MESURES DE GUERRE

DÉPÔT DES DÉCRETS DU CONSEIL ADOPTÉS DEPUIS LE 30 JUIN 1940

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'ai déposé sur le bureau de la Chambre, au cours de la session précédente, des copies des décrets du conseil adoptés en vertu de la loi des mesures de guerre entre le 25 août 1939 et le 30 juin 1940. Je tiens maintenant à déposer copie des décrets passés depuis cette date jusqu'au 2 novembre.

#### RELATIONS ENTRE LE DOMINION ET LES PROVINCES

PROPOSITION DE CONFÉRENCE AVEC LES PROVINCES POUR L'ÉTUDE DES VŒUX EXPRIMÉS PAR LA COMMISSION ROYALE.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le samedi 2 novembre j'ai adressé aux premiers ministres des provinces une lettre au sujet du rapport de la commission royale chargée d'enquêter sur les relations entre le Dominion et les provinces, dans laquelle j'annonçais que le Gouvernement chercherait à obtenir que la Chambre s'ajourne pendant le mois de janvier afin que le Dominion et les provinces puissent tenir une conférence au sujet

[Le très hon. Mackenzie King.]

de ce rapport. J'ajoutais dans la lettre indiquée que le Gouvernement approuvait le rapport et que nous désirions soumettre nos vues aux provinces afin de leur permettre de les étudier à fond. J'ai ajouté que j'espérais voir alors le Dominion et les provinces en venir à une entente relativement aux vœux formulés par la commission.

Il serait superflu de passer en revue tous les points soulevés dans ma lettre; cependant, j'aimerais qu'elle soit reproduite dans les *Procès-Verbaux* pour faire partie des documents parlementaires et que tous les honorables députés puissent en prendre connaissance.

L'hon. M. HANSON: Cela est satisfaisant.

#### TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉPÔT DE LETTRES RELATIVES À L'AJOURNEMENT OU LA PROROGATION DU PARLEMENT LE 5 NOVEMBRE.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'ai dans ma main des copies de lettres échangées entre le chef de l'opposition (l'hon. M. Hanson) et moi-même, concernant l'ajournement ou la prorogation du Parlement le 5 novembre. Mon honorable ami convient avec moi de l'utilité de les déposer sur le bureau de la Chambre. Je serais d'avis de les faire inscrire aux *Procès-Verbaux* également, afin que les honorables députés puissent en prendre connaissance.

#### JOUR DU SOUVENIR

AJOURNEMENT EN VUE DE L'OBSERVANCE DE CETTE FÊTE LÉGALE

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Monsieur l'Orateur, plusieurs députés, m'apprend-on, désiraient se trouver dans leurs circonscriptions lundi prochain, Jour du souvenir et, à ce titre, fête légale. En outre, on m'informe que la Légion canadienne serait bien aise que le Parlement se rende à ce désir en s'abstenant de siéger ce jour-là, à moins d'absolue nécessité.

Je propose donc que:

Lorsque la Chambre s'ajourne le vendredi 8 novembre elle reste ajournée jusqu'au mardi 12 novembre.

L'hon. R. B. HANSON (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je me rends compte que cette motion ne prête pas à discussion. Je n'ai donc pas l'intention d'ouvrir un débat à ce sujet, mais plutôt d'exprimer mon consentement. Outre que le congé rendrait service aux honorables députés, le Jour du souvenir est une fête nationale et statutaire, chère